

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **13**

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-huit septembre**, à dix-neuf heures zéro minute,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **20/09/2017**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,
M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mme Karen VICK, Mme Gaëlle BEYLAT-BROUSSE,
Mme Céline SENDRON-GUERIN, Mme Joëlle LEBERON, Mme Isabelle BERTOUNESQUE, M. Heinrich
BLESSING, M. Jean-Noël BERTIN.

Excusés : Mme Sandrine VERGNAC,
M. Aurélien PROUILLAC, a donné pouvoir à Mme Gaëlle BEYLAT-BROUSSE

Absente : Mme Valérie PASERO-MARIA

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle BEAUMAIN

19 H 00 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

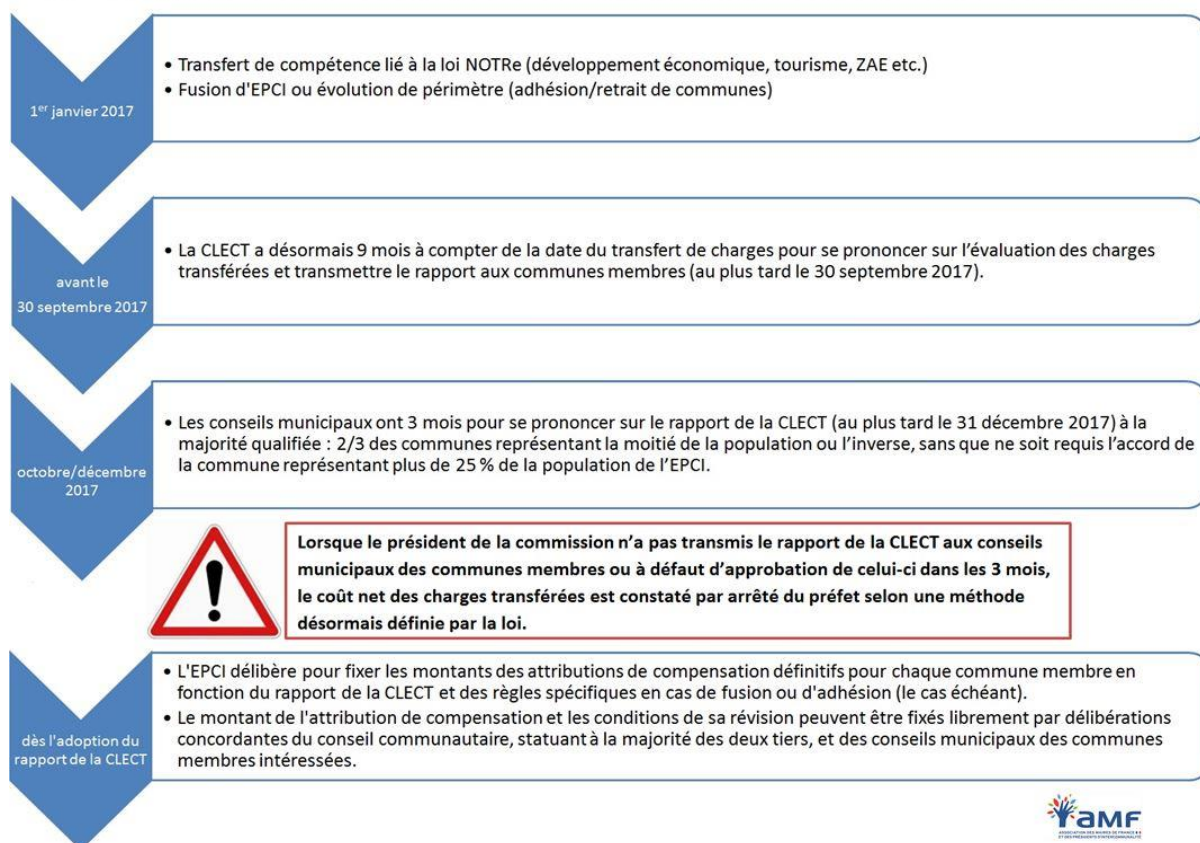
1. Présentation et approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
2. Actualisation tarif de la redevance assainissement pour l'année 2018
3. Questions diverses

Conformément aux dispositions de l'article 86 IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes membres, et dont la composition a été arrêtée par délibération du conseil communautaire n° 2017-005 en date du 6 février 2017.

La C.L.E.C.T. est ainsi composée de 39 membres (1 pour la C.A.B. et 1 pour chaque commune).

Compte tenu des importants transferts de compétences intervenus le 1^{er} janvier, qui auront un impact sur l'attribution de compensation des communes concernées, la C.L.E.C.T. a procédé à l'évaluation financière du nouveau périmètre de compétences prises en charge par l'agglomération avec l'assistance du Cabinet Michel Klopfer afin que son rapport soit rendu avant le 30 septembre de l'année suivant la fusion.

Chronologie de la CLECT en cas de transfert de compétence ou d'évolution de périmètre



La C.L.E.C.T. s'est donc réunie à 4 reprises et a adopté à l'unanimité le rapport définitif lors de sa séance du 14 septembre dernier. Ce rapport doit ensuite être transmis pour approbation aux 38 communes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Le rapport ne sera adopté que si une majorité « qualifiée » des communes se prononce favorablement.

En revanche, c'est au conseil communautaire qu'il appartient de fixer le montant des attributions de compensation devant être reversées ou prélevées aux communes, à partir du rapport de la C.L.E.C.T.

Après s'être prononcée en début d'année sur les attributions « fiscales », la C.L.E.C.T. a par la suite travaillé sur l'évaluation des transferts 2017 liés à la fusion :

- Compétence Voirie ;
- Compétence Développement économique ;
- Compétence Bibliothèque ;
- Compétence Petite Enfance.

Elle a aussi travaillé sur le retour de la compétence « Ecoles » aux communes de l'ex-C.C.C.S. en 2017, et sur le dé-transfert de la compétence « Action Sociale » à partir de 2018.

La méthode et le détail de l'évaluation est donné dans le rapport joint en annexe et résumé dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	AC fiscales (A)	CHARGES TRANSFEREES				DE-TRANSFERT		AC 2017 (A-B)
		Voirie	Dév. écon.	Bibliothèque	Crèche	Ecoles et périscolaire	Total charges (B)	
CUNEGES	-3 511	3 769	0	0	0	0	3 769	-7 280
GAGEAC ROUILLAC	-12 474	17 229	0	0	0	-41 414	-24 186	11 712
MESCOULES	-4 151	8 309	0	0	0	0	8 309	-12 461
MONESTIER	30 921	0	0	0	0	-59 467	-59 467	90 389
POMPORT	-20 098	0	0	0	0	-146 537	-146 537	126 438
RAZAC DE SAUSSIGNAC	-9 991	13 311	0	0	0	0	13 311	-23 302
RIBAGNAC	-8 673	14 513	0	0	0	-34 344	-19 831	11 158
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	-776	6 069	0	0	0	0	6 069	-6 845
SAUSSIGNAC	-9 792	10 869	0	0	0	-96 887	-86 017	76 225
SIGOULES	64 821	0	4 317	47 425	33 420	-187 269	-102 107	166 928
THENAC	-17 295	13 928	0	0	0	0	13 928	-31 223
TOTAL	8 981	87 997	4 317	47 425	33 420	-565 917	-392 759	401 739

Au cours de ses discussions, la C.L.E.C.T. a également évoqué le dé-transfert de la compétence « Action sociale » de la C.A.B. vers les communes de l'ex-C.C.C.S.

Jusqu'en 2016 la C.C.C.S. était membre du Syndicat mixte d'action sociale du canton de Sigoulès, lequel regroupait également les communes de Gardonne, Monbazillac et Lamonzie Saint Martin. La contribution appelée par ce syndicat était de 2,75 €/hab. pour 2016.

En 2017 la C.A.B. élargie s'est, de fait, substituée à la C.C.C.S. au sein du S.M.A.S. En parallèle celui-ci fusionnait avec deux autres syndicats d'action sociale : le SI de Bergerac II et le SI de La Force. Or suite à cette fusion le nouveau Conseil syndical a décidé une harmonisation des tarifs pratiqués sur son territoire, en fixant le niveau de contribution par habitant à 4,99 €. Il en résulte un surcroît de cotisation de $4,99 - 2,75 = 2,24$ €/hab. pris en charge par la C.A.B. en 2017 (par rapport à ce que payait la C.C.C.S. en 2016).

Lors de séance du 21 juin 2017, la C.L.E.C.T. a retenu le principe d'une contribution de 2.75 € par habitant à rendre aux communes dans les attributions de compensations à partir de 2018, la C.A.B. devant refacturer le différentiel de 2.24 € par habitant au titre de l'exercice 2017.

REFACTURATION DE-TRANSFERT ACTION SOCIALE

COMMUNES	Pop INSEE 2016	Action sociale	Refacturation 2017
CUNEGES	306	2.24 € hab	685
GAGEAC ROUILLAC	439	2.24 € hab	983
MESCOULES	174	2.24 € hab	390
MONESTIER	383	2.24 € hab	858
POMPORT	839	2.24 € hab	1 879
RAZAC DE SAUSSIGNAC	361	2.24 € hab	809
RIBAGNAC	335	2.24 € hab	750
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	356	2.24 € hab	797
SAUSSIGNAC	441	2.24 € hab	988
SIGOULES	1 153	2.24 € hab	2 583
THENAC	380	2.24 € hab	851
TOTAL	5 167		11 574

Afin de garantir la plus grande neutralité budgétaire pour les communes et l'agglomération, et une neutralité fiscale pour les habitants du territoire, le conseil communautaire et les onze communes de l'ex-C.C.C.S. se sont engagés dès le début de l'année dans un système dérogatoire dans la détermination des évaluations de charge, mais aussi dans l'adoption des mécanismes de redistribution et de vote des taux de fiscalité.

A l'instar des délibérations relatives à la fiscalité, qui ont été adoptées par l'ensemble des communes de l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès en début d'année, il est nécessaire que les conseils municipaux adoptent le rapport de la C.L.E.C.T. à la majorité qualifiée, mais également que les 11 communes concernées par la modification de leur attribution de compensation l'adoptent toutes afin de valider l'équilibre financier recherché depuis le début de l'année.

Le rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et adopté le 14 septembre dernier à l'unanimité est joint en annexe.

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. tel que présenté.
- d'arrêter le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2017 à 401 739 € pour les 11 communes appartenant précédemment à la C.C.C.S.
- d'arrêter le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2017 à 634 011 € pour l'ensemble des 38 communes de l'agglomération conformément au détail donné en annexe.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT présenté.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant les actions à mener sur le réseau du système d'assainissement collectif et le remplacement de la station d'épuration,

Le conseil municipal à la majorité (12 voix POUR, 1 abstention) décide d'actualiser les tarifs pour la redevance assainissement de l'année 2018, comme suit :

- abonnement annuel : 120 €
- m3 d'eau consommé : 1,80 €

instauration d'un forfait de 120 m3
pour les exploitations agricoles raccordées au service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire est chargé de communiquer à la SAUR, gestionnaire en matière de recouvrement de la redevance assainissement, les nouveaux tarifs pour l'exercice 2018.

3 – QUESTIONS DIVERSES

1. Aliénation partie de chemin rural « Perthus Est »

N°2017-77

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 5 au 20 mars 2012 sur le projet d'aliénation d'un chemin rural au lieudit « Perthus Est »,

Vu la délibération du 03/04/2012 du conseil municipal approuvant le rapport et les conclusions de l'enquête publique du commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable,

Vu le document d'arpentage numéroté 438C le 06/07/2017 et le plan de bornage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de vendre à **M. et Mme MARIE Patrick**, le tronçon de chemin rural au lieudit « Perthus Est », traversant leur propriété, nouvellement cadastrée section B n° 1003 d'une contenance de 353 m² au prix de 1 € le m², soit la somme totale de **353 € ; à ce montant seront ajoutés les frais de publication et d'enregistrement aux Hypothèques ;**
- dit que l'acte de vente sera passé en la forme administrative ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affaire.

Par ailleurs, considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu des articles 98III et IV de la loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Considérant l'indisponibilité de Monsieur Jean-Louis DESSALLES, 1^{er} adjoint au maire, désigne Madame Chrystelle BEAUMAIN, 2^{ème} adjointe au maire, pour représenter la commune en qualité de vendeur.

La séance est levée à 20 h 30.

Conseil Municipal 28/09/2017 - Signatures :

M. Patrick CONSOLI, maire	Mme Karen VICK	Mme Isabelle BERTOUNESQUE
M. Jean-Louis DESSALLES, 1^{er} adjoint au maire	Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT	M. Heinrich BLESSING
Mme Chrystelle BEAUMAIN, 2^{ème} adjointe au maire	Mme Sandrine VERGNAC Excusée	Mme Valérie PASERO-MARIA Absente
M. Norbert AUVRAY, 3^{ème} adjoint au maire	Mme Céline SENDRON-GUÉRIN	M. Jean-Noël BERTIN
M. Yves SPADOTTO, 4^{ème} adjoint au maire	Mme Joëlle LEBERON	M. Aurélien PROUILLAC Excusé, a donné pouvoir à Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT